

NOTRE ENFANT HANDICAPE DEVIENT ADULTE

Lors de l'entrée dans l'âge adulte, bien des choses changent aussi pour les personnes handicapées. En effet, diverses questions se posent sur la formation adéquate, les possibilités de travail et d'occupation, et les moyens de gagner sa vie. Sujet également important, le choix entre les diverses formes d'habitation possibles ainsi que leur financement.

Dans la **brochure complètement remaniée**, les modifications importantes qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2006 ont été prises en considération (nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle – LFPr –, augmentation de l'allocation pour impotent et des prestations complémentaires, loi sur la stérilisation et déduction d'impôt).

La brochure est destinée aux parents d'enfants infirmes moteur cérébral et/ou polyhandicapés ainsi qu'aux spécialistes qui désirent s'en faire une idée d'ensemble. En 28 pages y figurent non seulement des informations, mais aussi des tuyaux (par exemple, dans le cas de tutelles) ainsi que des indications sur les futures modifications. La brochure est disponible gratuitement sur simple demande auprès du secrétariat de l'Association Cerebral Suisse (dès 5 exemplaires Fr. 2.- pièce).

TABLE DE MATIERES

- 1. Introduction**
- 2. Formation professionnelle**
 - 2.1 AI-orientation professionnelle
 - 2.2 Formation professionnelle initiale
 - 2.3 Types de formations
 - 2.4 Prestations AI lors de la formation professionnelle
 - 2.5 Activités après formation professionnelle réussie
 - 2.6 Perfectionnement professionnel
- 3. Prestations de l'AI à l'âge adulte**
 - 3.1 Prestations AI lors de la formation initiale
 - 3.2 Rente AI
 - 3.3 Allocation pour impotent
 - 3.4 Prestations complémentaires (PC)
- 4. Impôts et taxe d'exemption du service militaire**
 - 4.1 Impôt fédéral
 - 4.2 Impôts cantonaux et communaux
 - 4.3 Taxe d'exemption du service militaire
- 5. Habitat**
 - 5.1 Habitat autonome
 - 5.2 Vivre en institution
 - 5.3 Alternatives à l'institution „classique“
- 6. Tutelle**
 - 6.1 Discernement et testabilité
 - 6.2 Aides tutélaires
 - 6.3 Informations importantes pour parents
- 7. Questions de droit de succession**
- 8. Mariage, parents, stérilisation**
- 9. Littérature**
- 10. Adresses**